

Plan de transition et sobriété énergétiques

Ville du Taillan-Médoc

6 octobre 2022



Construction de l'école Anita Conti, écologiquement innovante, en pisé et matériaux biosourcés.

LE CONTEXTE ET LES CONSÉQUENCES

La crise énergétique que nous traversons actuellement, comparable aux chocs pétroliers survenus dans les années 70, résulte de plusieurs facteurs : une augmentation de la demande en énergie suite à la crise du Covid et la transformation des usages, le contexte géopolitique qui impacte directement le marché énergétique et les effets du changement climatique comme la sécheresse qui amenuise les rendements énergétiques.

La conjonction de ces facteurs se traduit par une augmentation des prix de l'énergie (gaz, pétrole, électricité) à des niveaux sans précédent et par la baisse de la production énergétique. La conjoncture économique, avec une forte inflation des prix à la consommation, amplifie les difficultés.

À titre d'exemple, pour la Commune du Taillan-Médoc, les dépenses de fluides sont passées de 360k€ en 2021 à 555k€ en 2022, avec une prévision à 1,3M€ pour l'année 2023. Selon l'estimation fournie par la direction des Bâtiments sur la gestion des fluides, il faut compter sur des augmentations de 270% pour l'électricité et 341% pour le gaz entre 2022 et 2023.

Le plan énergétique vise donc à réduire significativement la consommation, pour éviter des coupures temporaires, cet hiver, sur le réseau électrique et limiter l'augmentation du coût de l'énergie.

Dans ce contexte de crise énergétique, et en cohérence avec sa démarche de transition écologique engagée depuis 2014, la Commune du Taillan-Médoc est ainsi une des toutes premières collectivités à mettre en œuvre un Plan de sobriété énergétique, en collaboration et en cohérence avec les objectifs portés par la Métropole et les 28 communes membre.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, QUEL OBJECTIF ?

La sobriété énergétique consiste à réduire la consommation d'énergie par un usage approprié, sans excès et à mutualiser des équipements consommateurs d'énergie.

Le plan de sobriété énergétique de la Commune a pour vocation à être mis en œuvre dès l'automne 2022. Il comprend différentes mesures visant la réduction des consommations d'énergie (électricité, gaz, carburants, ...).

La mobilisation exceptionnelle et générale des élus, des agents des différents sites de la Commune, permettra la réussite de ce plan.

L'objectif à moyens termes est de pouvoir baisser, comme suggéré par les instances gouvernementales, de 10% notre consommation d'énergie à court terme.

TROIS AXES DE TRAVAIL

1. Organisation du travail et sensibilisation des agents : repenser l'organisation du travail en prenant en compte les principes du développement durable et de la sobriété énergétique.
2. Réduction des consommations dans les bâtiments publics : inhérentes au fonctionnement des bâtiments ou attachées à des accessoires, structurelles ou d'opportunité, ces mesures doivent permettre de réduire notre consommation globale de fluides.
3. Efforts sur l'éclairage public extérieur : adapter le domaine public aux contraintes de sobriété énergétique et de respect de la biodiversité.

1. ORGANISATION DU TRAVAIL ET SENSIBILISATION DES AGENTS

- Valider la mise en place définitive du télétravail après la première année d'expérimentation.
- Étudier, en concertation avec les représentants du personnel, une journée commune de télétravail aux agents administratifs pour couper le chauffage un jour de plus par bâtiment.
- Valider la mise en œuvre du forfait mobilité après un an d'expérimentation et communiquer largement sur ses avantages, afin de favoriser le covoiturage et la pratique du vélo pour se rendre au travail.
- Désigner des ambassadeurs de la transition écologique dans chaque service, les « colibris » pour relayer les bonnes pratiques auprès des collègues.
- Mettre en place différents outils d'économies d'énergie : détecteur de mouvement, serviette en tissu à la place du papier, abaissement des températures d'eau chaude...
- Supprimer les chauffages d'appoints dans les bureaux et n'utiliser qu'une seule source d'éclairage (choisir entre plafonnier ou lampe de bureau)
- Mettre à disposition une flotte de vélos dans chaque pôle et réduire les déplacements avec la flotte de véhicule mairie.
- Favoriser l'inter-planning et les déplacements en covoiturage.

- Mettre en place une « Journée pull-over » : tous les vendredis, la température pourra être abaissée à 18°C et se poursuivra durant le week-end afin d’avoir un réel impact positif sur la baisse de consommation.
- Former les agents aux éco gestes et à la mobilité durable.
- Accélérer la dématérialisation des procédures pour faciliter l’accès des citoyens au service public en ligne.

2. RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

- Mettre en œuvre le décret tertiaire pour améliorer les bâtiments communaux concernés par le décret et optimiser les consommations d’énergies (isolation, photovoltaïque, menuiseries, modernisation tableaux électriques...).
- Poursuivre l’étude énergétique de l’ensemble des bâtiments communaux, même hors décret tertiaire, pour mettre en place un plan d’améliorations qui va au-delà de la réglementation.
- Accélérer le plan de déploiement de l’éclairage Led dans l’ensemble des bâtiments publics.
- Sanctuariser une ligne budgétaire annuelle pour l’amélioration énergétique des bâtiments.
- Ajuster les consignes de chauffage et de ventilation. Les pertes énergétiques étant liées à la différence de température entre l’intérieur et l’extérieur du bâtiment, une baisse des températures de consigne a un effet important sur les économies d’énergie.

Type équipement	T° de consigne actuelle	T° de consigne future
Écoles	20°C	19°C
Crèches	21°C	20°C
RPE	21°C	20°C
Bureaux/locaux administratifs	20°C	19°C
Salle des fêtes, salle de spectacle, Local associatif, etc.	19°C	19°C
Gymnases	16°C	14°C
Vestiaires	21°C	16°C

- Hors équipements accueillant du public sensible ou événement climatique exceptionnel (période grand froid prématurée), le chauffage ne sera mis en œuvre qu’à compter du retour des vacances de la Toussaint (7 novembre).
- En complément de ces ajustements de température de consigne et de date de déclenchement, il sera étudié l’abaissement de la durée de chauffage quotidienne, d’1h à 2h, selon les types d’équipement, hors crèches et pôles seniors.
- Rappeler les règles et l’importance du respect des amplitudes horaires auprès des usagers des salles municipales (services publics, associations, utilisateurs privés...)
- Optimiser l’occupation des salles municipales sur les périodes de vacances scolaires, en particulier sur la période de chauffe hivernale.

- Les jours de fortes tensions nationales, participation à l'effort global avec l'abaissement de la température cible dans les bureaux jusqu'à 18°C, voire des coupures cibles dans les bâtiments administratifs, sur réquisition d'ENEDIS.
- Instauration d'un seuil plancher à 26% pour les climatisations.

3. EFFORTS SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EXTÉRIEUR

- Produire un plan d'investissements pour déploiement 100% Led de l'éclairage public et l'installation de modulateurs en fonction des heures.
- Étudier, dans le cadre de la trame noire, les points lumineux et leur impact sur la biodiversité, notamment aux abords des lieux sensibles (forêt / Parc des Jalles). Puis déployer un plan d'actions pluriannuel (changement des lampes, suppression de certains points lumineux, installation de modulateurs ou d'éclairages intelligents avec détecteur de présence...).
- Expérimentation de l'extension des horaires de l'extinction de l'éclairage public de 0h à 6h.
- Réduction de la période d'installation des illuminations de Noël (du 9 décembre au 5 janvier)
- Suppression des opérations ponctuelles d'éclairages des bâtiments publics la nuit.
- Sensibilisation des entreprises du territoire à l'obligation d'extinction des enseignes publicitaires la nuit.